



Fiche descriptive de l'offre de fourniture de gaz naturel

« PACK ANTARGAZ »

OFFRE POUR LES CLIENTS RESIDENTIELS

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

En souscrivant un contrat à prix de marché, vous pouvez à tout moment conclure à nouveau un contrat de fourniture au Tarif Réglementé auprès du fournisseur historique.

Lorsque vous emménagez dans un logement, vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès du fournisseur historique) ou un contrat à prix de marché.

CARACTERISITQUE DE L'OFFRE

Le Pack ANTARGAZ est une offre de marché Gaz Naturel à prix fixe sur 1 ou 2 ans.
Cette offre est réservée aux clients particuliers.

Options incluses :

- Facturation électronique
- Paiement par prélèvement automatique
- Accès à un espace Client personnel et sécurisé

PRIX DE L'OFFRE - (Article « Conditions tarifaires » des CPV)

Prix du gaz : **8% de remise** sur le prix du kWh HTT des Tarifs Réglementés, pour un prix fixe garanti 1 an ou 2 ans
Pour accéder aux tarifs en vigueur du **Pack ANTARGAZ**, vous devez simulez votre offre sur notre site internet www.gaznaturel.antargaz.fr

Prix de l'abonnement : **22,90 € TTC/ mois** pour un prix fixe garanti 1 an.
22,90 € TTC/ mois pour un prix fixe garanti 2 ans.

CONDITIONS DE REVISION DES PRIX - (Article « Conditions tarifaires » des CPV)

Evolution du prix de l'abonnement :

Le prix de l'abonnement évolue à la hausse ou à la baisse, dans les mêmes conditions et aux mêmes dates que la part fixe des tarifs publics d'utilisation des réseaux du GRD (dont les valeurs sont fixées par arrêté, publié au Journal Officiel et accessible sur le site internet de la Commission de Régulation de l'Energie). ANTARGAZ appliquera au terme fixe ces évolutions en valeur absolue.

Evolution du prix du Gaz :

Le prix du gaz naturel sera révisé à chaque échéance du contrat.

Le client sera informé, au plus tard 45 jours avant cette échéance, du nouveau prix fixe qui lui sera appliqué à compter de la date de renouvellement de son contrat.

En cas de refus de son nouveau prix, le Client dispose d'un délai de 30 jours pour refuser le nouveau prix.

DUREE DU CONTRAT - (Article 1-d des CGV)

Le Contrat de fourniture est un contrat à durée déterminée d'une ou deux années. La durée est fixée aux conditions particulières de vente. Le contrat se renouvelle ensuite par tacite reconduction pour la même durée.

La date de prise d'effet du contrat est fixée avec le client et mentionnée aux conditions particulières de vente. La fourniture de gaz intervient dans le délai maximum stipulé au catalogue des prestations du Gestionnaire du Réseau de Distribution.

Le client peut résilier son contrat de fourniture à tout moment sans frais.

FACTURATION ET MODALITE DE PAIEMENT - (Article 9 des CGV)

Les factures de gaz sont établies soit sur la base des quantités relevées et communiquées par le Gestionnaire du Réseau de Distribution, soit sur la base d'une consommation estimée grâce notamment à l'historique de consommation s'il existe, soit à partir de toute information fournie par le Client.

Fréquence de facturation : bimestrielle (tous les 2 mois) ou service mensualisation (service gratuit – 10 mensualités d'un même montant et une régularisation sur les 11^{ème} et 12^{ème} mois)

Mode de paiement : Prélèvement automatique, chèque ou mandat.

Délai de règlement : minimum 15 jours à compter de la date de facture.

Support : facture électronique ou papier

Incidents de paiement : toute somme non réglée à son échéance :

- sera de plein droit productive d'intérêts au taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, intérêts exigibles à compter du jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture et sans mise en demeure.
- entraînera la facturation des frais bancaires d'impayés pour prélèvement refusé, fixés forfaitairement à 19,20 € TTC.

CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE DU CLIENT - (Article 12-a des CGV)

Le client peut résilier son contrat à tout moment **sans frais** :

- En cas de changement de Fournisseur, le Contrat est résilié automatiquement à la date de prise d'effet du nouveau Contrat de fourniture de Gaz.
- Dans les autres hypothèses de résiliation, celle-ci prend effet à la date souhaitée par le Client ou au plus tard dans les trente (30) jours à compter de la notification de la résiliation par lettre recommandée avec Accusé de Réception.

Le Client est redevable des sommes dues jusqu'à la prise d'effet de la résiliation.

CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE D'ANTARGAZ - (Article 11-a et 12-b des CGV)

ANTARGAZ pourra résilier ou suspendre la fourniture en cas :

- De non-paiement des factures dans le délai imparti et après mise en demeure demeurée infructueuse pendant un délai de vingt (20) jours à compter de sa réception par le Client, sous réserve cependant de l'éventuelle application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles,
- De non-justification de la conformité des Installations intérieures à la réglementation et aux normes en vigueur.

Les frais d'interruption et de rétablissement de la fourniture de gaz sont à la charge du Client.

SERVICE CLIENT ET RECLAMATIONS

Service souscription :

0 805 509 509 Service & appel gratuits

Site Web : www.gaznaturel.antargaz.fr

Service clients

Adresse postale : ANTARGAZ Naturel - Service Clients
Les Renardières – 3 place de Saverne
92901 PARIS LA DEFENSE Cedex

Adresse e-mail : serviceclients@antargaznaturel.fr

INFORMATIONS

Le Client peut accéder à l'aide-mémoire du consommateur d'énergie à l'adresse suivante :

www.economie.gouv.fr/dgccrf/consommation/thematiques/Electricite-et-gaz-naturel

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation.



L'énergie est notre avenir, économisons-la.